

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 30 du 25 juin 2013



TOURNESOL



A retenir cette semaine :

- Les parcelles les plus avancées ont des tournesols avec des boutons pouvant atteindre 2 cm de diamètre
- Encore quelques pucerons verts observés sur plantes maïs avec une présence importante de coccinelles



Réseau 2013

Cette semaine 10 parcelles ont fait l'objet d'une observation.

Bn : la n^{ième} feuille a 4 cm de long et son pétiole est visible du dessus

B6 :	10%
B7 :	0%
B8 :	0%
B9 :	30%
B10 :	0%
B11-B12 :	10%
B13-B14 :	10%
E1 : apparition du bouton floral étroitement inséré au milieu des jeunes feuilles : Stade bouton étoilé	30%
E2 : le bouton se détache de la couronne foliaire, les bractées sont nettement distingables des feuilles. Son diamètre varie de 0,5 à 2 cm	10%

Rappel : un stade est considéré atteint au sein de la parcelle quand 50% des plantes sont à ce stade.

Pucerons verts

Les pucerons verts sont encore signalés dans quelques parcelles maïs en nette diminution par rapport à la semaine dernière. La moitié des parcelles observées montrent des plantes avec présence de coccinelles (jusqu'à 30% des plantes). A la tour à succion d'Auxerre, les captures de pucerons ailés sont en régression par rapport à la semaine dernière.

L'appréciation du risque se détermine à la parcelle. Deux seuils de nuisibilité peuvent être retenus selon le stade de la culture:

- avant 5 feuilles : 30 à 50 pucerons par plante
- de 5 feuilles à bouton étoilé E1 : 50 à 100 pucerons par plante.

SOMMAIRE

Tournesol	p 1
Blé	p 3
Pois	p 4
Maïs	p 5



Prévisions météorologiques du mercredi 26 juin au mar- di 02 juillet :

Temps mitigé avec des périodes ensoleillées entrecoupées de passages nuageux pouvant être accompagnés de faibles pluies. Côté température jusqu'à vendredi les minimales seront comprises entre 6 et 9°C, et les maximales entre 15 et 18°C. Ensuite remontée des températures avec des minimales comprises entre 12 et 13°C et des maximales dépassant légèrement 20°C - (Source : météoici)



Le niveau de crispation des feuilles peut également servir à l'appréciation du risque notamment dans un contexte de faible croissance des tournesols. A partir de 10% de plantes présentant des crispations avant le stade E1 (bouton étoilé), le risque de nuisibilité existe.

Fin du risque pour un bon nombre de situations.

Il est nécessaire de maintenir la surveillance pour les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade E1.

Mildiou

Le mildiou est un organisme nuisible, de lutte obligatoire.

L'excès de pluviométrie au printemps pourrait être favorable au développement de cette maladie. Il n'existe pas de moyen de lutte en végétation.

Dans le cadre de la prospection mildiou du tournesol 2013, merci de nous signaler toute présence de la maladie sur des parcelles. Ces signalements nous permettront d'évaluer la fréquence et la gravité des attaques dans les zones de production. Des prélèvements seront également réalisés en vue de déterminer la (ou les) race(s) de mildiou en présence et de vérifier leur sensibilité vis-à-vis des traitements de semences. Personne à contacter : Thierry DURAND (SRAL de Bourgogne) au 03 80 39 31 20 thierry.durand@agriculture.gouv.fr

Ci-dessous pieds de tournesol nanifiés à cause du mildiou



Photo CETIOM



Photo CETIOM

Phomopsis

Les premiers symptômes de phomopsis ont pu être observé (en dehors du réseau d'observation) sur feuilles dans des parcelles ayant atteint le stade bouton étoilé. Mais la progression de la maladie semble très lente. Ce sont quelques situations dans le secteur de Beaune (21) et Auxerre (89) sur la variété Extrasol.

Le tournesol est sensible au phomopsis tout au long de son cycle. La nuisibilité est en relation avec la précocité et la sévérité de l'attaque conjuguée à la sensibilité variétale.



Les parcelles les plus concernées par le risque sont celles qui sont implantées avec des variétés peu sensibles (PS) ou sensibles (S).

Il n'existe pas pour le phomopsis du tournesol de seuil de nuisibilité étant donné que la protection est seulement préventive.



Blé tendre

Les parcelles

L'analyse de risque repose cette semaine sur l'observation de 26 parcelles (8 dans l'Yonne, 5 dans la Nièvre, 5 en Côte d'Or et 8 en Saône et Loire).

Les blés les plus tardifs sont en cours de formation du grain et les plus précoces au grains pâteux. Le stade médian est grain laiteux.

Les pucerons sur épis

Plusieurs espèces de pucerons peuvent se retrouver sur les feuilles de blé en cours de montaison, mais seul **Sitobion avenae** monte sur les épis. Il développe des colonies qui provoquent des dégâts par prélèvement de sève de la floraison à grain laiteux. D'une longueur de 2 à 3 mm, allongé, sa couleur n'est pas caractéristique (elle peut varier du vert au rouge en passant par le jaune). Il présente des cornicules noires (appendices situés de part et d'autre de la partie postérieure de l'abdomen).

Seuil de risque : Il est défini à partir du début épiaison : 1 épi sur 2 infesté par au moins un puceron. Ce seuil correspond en moyenne à moins de 5 pucerons/épi. Reprendre la surveillance une dizaine de jours environ après un traitement. Une nouvelle intervention peut être effectuée en cas de dépassement du seuil.

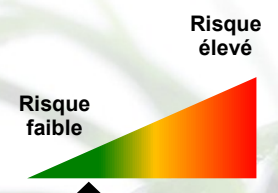
Parmi les 21 parcelles ayant fait l'objet d'une observation, 4 seulement enregistrent la présence de pucerons sans dépassement du seuil.

Le risque n'a pas évolué depuis la semaine dernière, il reste globalement faible.



Les cécidomyies

Fin de la période de risque, la floraison est terminée.





POIS DE PRINTEMPS

Les parcelles

Cette semaine, 8 parcelles (3 dans l'Yonne, 3 en Côte d'Or et 2 dans la Nièvre) ont fait l'objet d'observations. Elles sont toutes au stade fin floraison suite aux fortes températures moyennes observées dans les 7 derniers jours concomitantes à de fortes précipitations.

L'antracnose

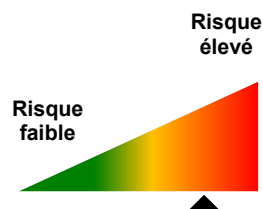


Photo ARVALIS

100% des parcelles présentent des symptômes sur le bas de la végétation.

Suite au retour d'épisodes orageux, l'antracnose s'est généralisée à l'ensemble des parcelles.

Le risque est élevé pour les parcelles non protégées ou protégées par des produits de contact avec un cumul de pluie supérieur à 20 mm.



Les pucerons verts



Photo ARVALIS

Le puceron vert du pois, *Acyrtosiphon pisum*, est un puceron de grande taille (3 à 6 mm), allongé, dont les antennes sont aussi longues que le corps, avec une queue longue et effilée. Principalement de couleur vert clair, d'aspect brillant, il peut être également de couleur rose.

Il se caractérise par sa faculté à se laisser tomber au sol au moindre mouvement des plantes.

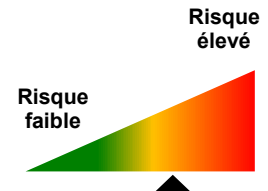
Ce ravageur, très fréquent en France, peut s'avérer très nuisible, avec jusqu'à 30 q/ha de chute de rendement.

Ce ravageur est à surveiller en priorité à partir du début floraison. Pour observer la parcelle, placer une feuille blanche format A4 rigide sous la végétation et secouer les tiges. Les pucerons se laissent alors tomber. Répéter l'opération plusieurs fois. Si 2 à 3 dizaines de pucerons tombent à chaque fois, le seuil d'intervention est atteint.



Toutes les situations observées cette semaine identifient la présence de pucerons verts. 1 parcelle montre un risque au-delà du seuil de risque (à Saint Martin du Mont en Côte d'Or).

La présence fréquente de pucerons aujourd'hui dans plusieurs parcelles conduit à porter le risque à un niveau assez élevé pour les parcelles non protégées et supérieures au seuil de traitement.



Les tordeuses

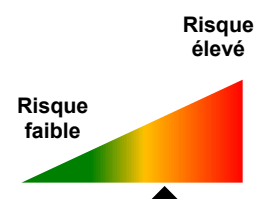
Jusqu'à 8 à 10 jours après la fin de la floraison, les tordeuses volent dès que la température moyenne dépasse 18°C. Après leur arrivée dans la parcelle, elles pondent, puis les jeunes chenilles apparaissent et « grignotent » les graines d'une même gousse.

La lutte insecticide vise les chenilles avant leur pénétration dans la gousse. La chenille étant difficile à repérer, les seuils de déclenchements sont basés sur le piégeage des adultes (papillons) dans un piège sexuel. Le piège doit être installé dans la parcelle au stade début floraison.

Le seuil de risque est dépassé dès lors qu'un cumul de 400 captures est enregistré depuis le début de la floraison, pour des pois au débouché alimentation animale, et de 100 captures pour des pois au débouché alimentation humaine ou semences.

6 parcelles sur 7 ayant fait l'objet de captures enregistrent toutes des tordeuses. Le seuil de 100 captures est atteint dans 3 parcelles. Aucune parcelle n'atteint le seuil de 400 captures.

Le risque a évolué depuis la semaine dernière mais n'est pas encore généralisé. La météorologie prévue est propice au développement des populations de tordeuses.



Au 25 juin, le réseau d'observation est constitué de 18 parcelles : 2 situées en Côte d'Or, 3 dans la Nièvre, 10 en Saône-et-Loire et 3 dans l'Yonne.

Date de semis, stade et état du maïs

Les semis du 4 au 25 avril atteignent le stade 6 à 10 feuilles. Les quelques semis de la première quinzaine de mai sont au stade 6 à 7 feuilles. Dans les secteurs hydromorphes, les peuplements sont très irréguliers. Les derniers semis du 5 au 15 juin ont levé rapidement et très régulièrement, ils sont au stade 2 à 4 feuilles. Les derniers semis qui s'achèvent sont en cours de levée.



Pucerons : pas de risque

Sur 13 parcelles ayant fait l'objet d'observations, seulement 7 situations signalent la présence de pucerons (6 en Saône et Loire et 1 dans la Nièvre). Quelques *Metopolophium dirhodum* et *Sitobion avenae* sont présents : 1 à 10 individus par plantes sur moins de 20 % des pieds. La Tour à pucerons ailés d'Auxerre capture un peu plus d'individus cette semaine, mais toujours beaucoup moins que les années précédentes. Le risque puceron reste inexistant. La présence d'auxiliaires (coccinelles) est régulièrement observée.

Pyrale : une année très tardive

Chrysalidation

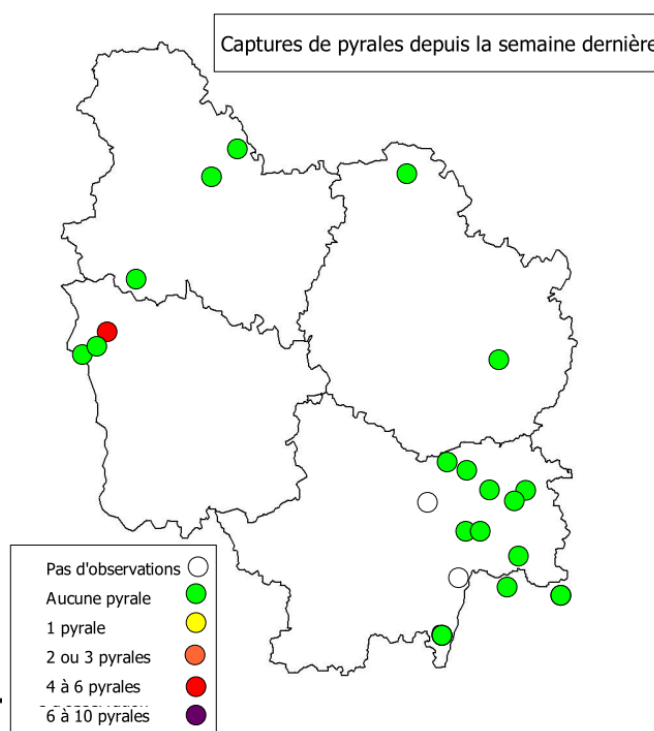
Le début de la chrysalidation débute doucement. L'année 2013 se présente comme la plus tardive depuis 25 ans, avec plus de 15 jours de retard par rapport à 2012.

	département	observateur	Taux de chrysalidation		
			Semaine 24 11 juin	Semaine 25 18 juin	Semaine 26 26 juin
Beaune	21	FREDON	Non observé	4 %	20%
Verdun / Doubs	71	Coopérative Bourgogne du sud	Non observé	10 %	10%
St Martin Belle Roche	71	Chambre d'agriculture 71	0 %	4 %	0 %

Vol des adultes: 1^{ère} capture uniquement dans la Nièvre

Sur les 17 pièges mis en place et relevés dans la région, seul le piège de Saint Quentin sur Nohain (58) a capturé des pyrales (4 papillons). Les pièges de la Bresse de l'Ain (Courte et Beny) ne piègent pas non plus de pyrales.

Captures de pyrales depuis la semaine dernière





Positionnement des trichogrammes

Dès lors que l'on observe un taux de 15 % de chrysalides (sur un lot de 50 individus (chrysalide et larves hivernantes), un cumul de 110° (en base 10) correspond à la date optimale pour la mise en place des trichogrammes, soit environ 10 jours en année moyenne.

Dans ces conditions le positionnement des trichogrammes pour la Saône-et-Loire et les secteurs précoces ne devrait pas se faire avant le semaine du 8 au 12 juillet. Pour les secteurs plus tardifs de l'Yonne et de la Nièvre, nous ferons le point dans le prochain bulletin.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

Dans les situations proches de la floraison, [sur colza/tournesol/féverole/luzerne \(à choisir selon la culture\)](#), en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**

Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Afin d'assurer la pollinisation, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr



Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Pour les semis

Lors des semis des céréales à paille et du maïs dont les semences sont enrobées par un produit phytosanitaire systémique, veuillez respecter scrupuleusement les bonnes pratiques agricoles décrites dans la note nationale BSV intitulée « *Utilisation des semences traitées avec un produit phytopharmaceutique* ». L'exposition des abeilles aux poussières de semences présentes dans l'atmosphère ou déposées sur les fleurs (bords de champs, haies...) peut entraîner des conséquences graves sur la survie des colonies d'abeilles.

Si des cultures mellifères (colza, tournesol, féverole, luzerne, maïs, CIPAN...) en début de floraison ou en pleine floraison se situent à proximité des parcelles à semer, respecter les conditions d'emploi associées à l'usage des semences traitées. Ces précautions sont mentionnées sur l'étiquette des sacs de semences. Exemples : « ne pas semer par vents forts, respecter les densités de semis recommandées, ne pas laisser les sacs vides dans l'environnement... »

2. Pour les traitements en végétation

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPEY - COOP BOURGOGNE DU SUD - SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - MINOTERIE GAY - SEPAC - ETS RUZE - SRAL - FREDON - KRY SOP - ALTERNATIVE - SAS BRESSON - AGRIDEV - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN - SARL LEGUY - AMDIS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto »